

POLITIQUE

ÉCOLES PASSERELLES

La Cour a-t-elle radicalisé le débat sur la langue?

PAUL JOURNET

Dix-sept mémoires, aucun appui. Depuis le début des audiences de la commission parlementaire sur le projet de loi 103 et les écoles passerelles, mercredi dernier, personne ne l'a encore appuyé.

« Il reste encore plusieurs mémoires, on verra pour la suite », s'est contentée hier de dire Christine St-Pierre, ministre responsable de la Charte de la langue française.

Si la question divise autant, c'est parce qu'elle provient d'un jugement dont personne ne voulait. En octobre dernier, la Cour suprême a invalidé la Loi 104, un compromis pour lequel les élus avaient voté unanimement, destiné à colmater une brèche dans la Loi 101. La brèche: les « écoles passerelles », qui permettent aux enfants francophones et allophones d'accéder à l'école anglaise publique après un passage dans une école anglaise non subventionnée.

« C'est peut être une des pires décisions de l'histoire de la Cour suprême », croit Stéphane Beaulac, professeur de droit à l'Université de Montréal.

La Cour suprême a-t-elle radicalisé un affrontement entre deux philosophies, celle des droits individuels et des droits collectifs? « Oui, elle a radicalisé le débat, répond le professeur Beaulac. Mais ce n'est pas un débat entre les droits individuels et collectifs. Il n'existe pas de droit individuel de faire instruire son enfant dans la

langue de son choix. Ce qui existe, c'est le droit d'une minorité, la minorité anglophone, d'aller à l'école dans sa langue. Or, c'est simple, pour bénéficier des droits conférés à une minorité, il faut en faire partie. Et les francophones ou les allophones n'en font pas partie. »

En commission parlementaire, mercredi dernier, Louis Bernard, ancien bras droit de René Lévesque, a qualifié de « radicale » la solution du PQ (voir encadré). Selon M. Beaulac, c'est la Cour suprême qu'il l'a rendue nécessaire. « La notion de parcours authentique et

« C'est peut être une des pires décisions de l'histoire de la Cour suprême. »

– Stéphane Beaulac, professeur de droit à l'Université de Montréal.

son analyse au cas par cas mèneraient rapidement à de nouvelles contestations juridiques. Pour éviter cela, il n'existe qu'une solution: étendre la Loi 101 aux écoles non subventionnées. »

Daniel Proulx, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, croit quant à lui que le jugement permet de trouver une voie médiane: « La Loi 103 veut ouvrir un sentier vers le réseau public anglais, mais ce sentier finirait par devenir un boulevard à quatre voies », prédit-il.

Selon M. Proulx, deux propositions présentées à la

LES POSITIONS

› Le PLQ propose le projet de loi 103. Il permettrait à un enfant qui a passé trois ans dans une école anglaise non subventionnée de fréquenter le réseau public anglais, à condition de répondre à un test de « parcours authentique ».

› Le PQ veut appliquer la loi 101 à toutes les écoles non subventionnées.

commission permettraient possiblement que « le sentier reste un sentier »: celle de Louis Bernard (que le parent déclare solennellement qu'il n'utilisera pas l'école privée comme école passerelle) et celle du chef adjoint du NPD, Thomas Mulcair (imposer au parent le fardeau de la preuve de l'authenticité du parcours).

Sébastien Grammond, doyen de la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, soutient que la Cour suprême n'a pas polarisé le débat. « On a mal interprété le jugement, estime-t-il. Même si je le critique, il reste moins mauvais qu'on ne croit. La Cour a compris la logique de contestation des lois linguistiques. Elle dit donc: "N'adoptez pas une autre loi avec une règle pour tous. Laissez le système tel qu'il est, en enlevant l'article 73 invalidé. Et mettez en place un processus décisionnel pour étudier chaque dossier au cas par cas." »

Il concède que ces décisions seraient contestées. Mais elles le seraient devant un tribunal administratif. « Ce serait une guérilla de faible intensité au lieu d'une guerre nucléaire. »

RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE

Le monde municipal veut bâillonner le DGE

JOCELYNE RICHER
LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le monde municipal veut bâillonner le Directeur général des élections (DGE) et l'empêcher de présenter son projet de réforme de la carte électorale, la semaine prochaine.

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Bernard Généreux, a lancé un appel pressant au premier ministre Jean Charest, hier, pour qu'il annule la présentation devant les élus, prévue mardi, du projet de réforme de la carte électorale, tel qu'amendé par le DGE, Marcel Blanchet.

Mais tout indique qu'il s'agisse d'un baroud d'honneur, puisque ce dernier est souverain et sa présence devant les élus, mardi, annonce que le projet de réforme est bien sur les rails.

En clair, cela signifie que, normalement, si tout se passe comme prévu, les Québécois iront voter aux prochaines élections générales en fonction d'une carte électorale redessinée, qui comprendra toujours 125 circonscriptions et non davantage comme l'aurait souhaité le gouvernement.

Mais, par rapport à la carte actuelle, il y aura trois circonscriptions en moins et trois en plus. Les pertes seraient en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et en Beauce, tandis que les gains seraient enregistrés en Montérégie, Laval et Laurentides-Lanaudière.

Craignant, comme la FQM, un affaiblissement du poids politique des régions (ou de perte de précieuses circonscriptions), le gouvernement et l'opposition officielle ne sont pas d'accord avec les changements proposés, et pourront

faire valoir leur point de vue à nouveau mardi.

Mais, au bout du compte, c'est le DGE qui tranchera, cherchant à ajuster la carte électorale aux mouvements démographiques.

Représentation des régions

Le fait que le DGE – qui viendra en fait avec son autre chapeau de président de la Commission de la représentation électorale – soit convoqué par le gouvernement pour présenter son projet semble sonner le glas du projet de loi 92.

Ce projet de loi allait dans le sens des demandes de la FQM, en réservant un nombre minimal de sièges par région et en ajustant le découpage de la carte électorale en fonction des régions administratives. Ce projet de loi visait directement à contrer la réforme du DGE.

Faute d'avoir réussi, le gouvernement fera donc une ultime tentative, la semaine prochaine, de convaincre Marcel Blanchet du bien-fondé de ses revendications.

Mais la FQM, mécontente de la tournure des événements, voudrait que le premier ministre intervienne pour court-circuiter le processus et forcer l'adoption du projet de loi 92.

« On accepte très mal cette situation-là, dans la mesure où la représentation régionale est constamment grugée au profit de la vision urbaine », a fait valoir le président de l'organisme, Bernard Généreux, au cours d'un entretien téléphonique.

À ses yeux, il n'est pas trop tard pour sauver de la disparition les trois circonscriptions menacées: Beauce-Nord, Gaspé et Kamouraska-Témiscouata.

Centre hospitalier de St. Mary & Fondation de l'Hôpital St. Mary

3830, avenue Lacombe, Montréal (Québec) H3T 1M5

Séance publique d'information

Auditorium (B-309)

Le mercredi 29 septembre 2010 à 14 h

Bienvenue à tous



Bureau du président
Conseil d'administration, CHSM



TERRENCE G. DIDUS
Secrétaire du conseil de la Fondation

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2010-09-10

NAX 04 17 27 32 34 39 47 COMPL. (C) 13

Quotidienne 3 556 | **Triplex** 01 13
4 5365 | 19 27 37

Ebanco 05 10 17 30 31 32 36 38 43 45
48 51 54 55 57 58 62 66 67 69

Astro Jour - Mois - Année - Signe
02 JANVIER 68 GÉMEAUX

Le Mini 348162

Extra 6436820

Saisissez votre chance!
Plus que 7 jours
pour acheter votre billet!
Date limite le 18 septembre à midi.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

EN BREF

Schwarzenegger taquine Palin sur Twitter

En survolant l'Alaska, le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger, n'a pu s'empêcher de taquiner son ancienne homologue Sarah Palin. Dans un message envoyé sur Twitter, M. Schwarzenegger a affirmé qu'il regardait de tous les côtés mais ne pouvait pas voir la Russie, en référence à une célèbre remarque de la candidate républicaine durant la dernière campagne. Sarah Palin a eu une réplique acide à son tour hier concernant l'état des finances de la Californie. – The Associated Press

LA CIRCULATION AU

98,5 fm
LA PUISSANCE
DES MOTS

4 BULLETINS À L'HEURE CE WEEK-END.

CAROLE ST-DENIS DE 7h À 12h
ET DENIS GRONDIN DE 12h À 17h

VOUS ACCOMPAGNENT AVEC LE MEILLEUR
DE LA MUSIQUE DES ANNÉES 80 ET 90.

Une station de radio **103.5**
QUÉBEC